



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 23 mars 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 16 mars 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Manuel Pottier, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Bernard Nédellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

#### Pouvoirs :

Daniel Le Bras a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Gildas Le Bozec a donné pouvoir à Pascale Douineau  
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Michaël Quernez  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger  
Cindy Le Hen, absente à partir de 22 heures, a donné pouvoir à Isabelle Baltus

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Bernard Nédellec

## 20. PROLONGATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT DES CONTRATS TERRITORIAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES RIVIERES

### Exposé

En 2009, un programme quinquennal (2009-2013) de restauration et d'entretien de l'Ellé finistérienne, de l'Isole et du Dourdu a été engagé par Quimperlé Communauté, dans le cadre du contrat Ellé 29 - Isole – Dourdu approuvé par le Conseil municipal de Quimperlé, lors de sa séance du 14 mai 2009.

13 communes sur 16 ont soutenu, à l'époque, soit directement, soit au travers des syndicats auxquels elles adhèrent, ce dispositif volontaire représentant plus de 90 % de l'eau vendue sur le territoire.

Le dispositif a été reconduit pour la période 2013-2014, une fois le plan de financement du CTMA Aven connu (délibération du Conseil municipal du 12 décembre 2012). La participation moyenne attendue pour les 2 années était de 0,022 €/m<sup>3</sup>/an.

Au vu des échanges et du bilan des premières années du dispositif et de la validation du plan de financement 2015 du CTMA Ellé 29 - Isole - Dourdu, lors du Conseil communautaire du 10 décembre 2015, il est proposé de reconduire la convention pour l'année 2015.

### ⇒ Rappel des principes généraux du dispositif

Les principes généraux de la démarche sont :

- une participation des consommateurs d'eau du territoire au financement local des contrats ;
- un financement des travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau via les budgets « eau » des communes ou des syndicats intercommunaux de distribution d'eau ;
- compte tenu des interactions entre les eaux de surface et profondes et par souci de solidarité entre les communes, il est considéré, dans le calcul de la contribution demandée, la totalité de l'eau distribuée sur le territoire de Quimperlé Communauté, quelle qu'en soit l'origine.

### ⇒ Rappel des modalités de calcul des participations financières

Les dépenses restant à charge des partenaires locaux, une fois déduites des participations de l'Agence de l'eau, du Conseil régional, du Conseil départemental et des autres partenaires locaux particuliers (AAPPMA, communes indépendantes non adhérentes de Quimperlé Communauté), sont partagées, au vu des bilans financiers des opérations de restauration-entretien entre, d'une part, Quimperlé Communauté (51 %) et, d'autre part, les régies municipales et syndicats intercommunaux de distribution d'eau potable (49 %).

Participation de chaque régie ou syndicat	=	$\frac{49 \% \text{ des dépenses restant à charge des partenaires locaux}}{\text{Volume total d'eau vendu aux consommateurs}}$	x	Volume vendu par chaque régie ou syndicat
---	---	--	---	---

### ⇒ Convention « eau » pour l'année 2015

Sur le plan financier, ce nouvel engagement se fera sur la même base, soit 0,009 €/m<sup>3</sup>.

Communes	Prévisonnel	
	Volumes distribués en 2014 (m <sup>3</sup> )	Participation 2015 : 0,009 €/m <sup>3</sup> (valeur exacte : 0,0085052 €)
Arzano	53 702	457 €
Bannalec	321 645	2 736 €
Guilligomarc'h	36 486	310 €
Locunolé	48 641	414 €
Mellac - Baye - Le Trévoux (syndicat)	260 386	2 215 €
Querrien	178 955	1 522 €
Quimperlé	1 369 939	11 652 €
Rédéné	115 632	983 €
Riec/Bélon - Moëlan/Mer - Clohars-Carnoët (syndicat)	885 471	7 531 €
Scaër	272 877	2 321 €
Saint-Thurien	116 352	990 €
Tréméven	84 672	720 €
<b>Total</b>	<b>3 744 758</b>	<b>31 850 €</b>

La baisse, par rapport aux années précédentes, s'explique du fait :

- que les quatrièmes postes prévus dans les équipes « CTMA » n'ont pas été pourvus, compte tenu des incertitudes autour des subventions ;
- que l'équipe « Isole » a été mutualisée pour l'entretien des sentiers pendant 2 mois ;
- qu'au final, les subventions seront, pour 2015, plus intéressantes que les années précédentes (cf. budget 2015 de l'avenant au CTMA Ellé 29 - Isole - Doudu validé en Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2015).

### Propositions

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention jointe en annexe ;
- d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Avis favorable des commissions politique de la ville et environnement / eau et lutte contre les inondations du 8 mars 2016

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 16 mars 2016

P.J. : projet de convention

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Pour expédition conforme  
LE MAIRE,  
Michael QUERNEZ